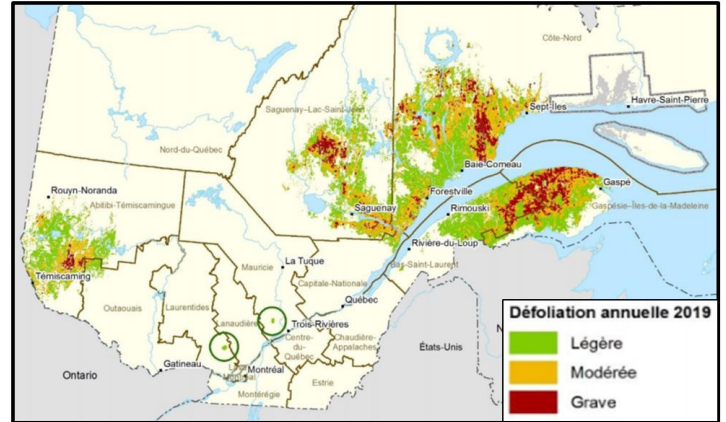


Évolution de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Les superficies de forêts privées affectées par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) n'ont pas progressé entre 2018 et 2019. L'inventaire aérien effectué par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a dénombré 970 135 hectares de boisés privés affectés par l'insecte, ce qui représente une diminution de 2 % par rapport à l'année précédente. Cette superficie couvre cependant l'équivalent de 14 % du territoire de l'ensemble des forêts privées québécoises. La FPFQ estime qu'environ 15 000 propriétaires de boisés subissent actuellement les conséquences de cette épidémie à divers degrés. Toutefois, on constate des variations importantes d'une région à l'autre.



Source : MFFP, Aires infestées par la TBE au Québec en 2019.

Faits saillants de l'évolution de l'épidémie par région administrative

- En Abitibi-Témiscamingue, la superficie touchée est restée sensiblement la même.
- Au Bas-Saint-Laurent, on note un léger recul de 3 % de l'infestation, mais la moitié des superficies forestières privées de cette région est attaquée. Le secteur de la Vallée-de-la-Matapédia est toujours aux prises avec des défoliations graves.
- Pour la région de la Capitale-Nationale, les superficies touchées ont triplé dans Charlevoix. Par contre, les nouvelles superficies démontrent principalement de la défoliation légère et modérée.
- Sur la Côte-Nord, 91 % de la superficie des boisés privés de la région sont affectés par l'insecte. Bien que la superficie touchée soit légèrement à la hausse, l'intensité de la défoliation est toutefois en diminution dans la région.
- Dans la région de la Gaspésie, les superficies touchées ont diminué de 26 % en 2019 comparativement à 2018, pour atteindre un niveau similaire à celui de 2017.
- Dans les Laurentides, le foyer d'infestation à Sainte-Adèle est toujours présent, mais sa superficie a diminué à 358 hectares.
- En Mauricie, le foyer d'infestation présent à Saint-Élie-de-Caxton s'est étendu à 202 hectares.
- Pour l'Outaouais, les forêts privées ne sont pas affectées, mais on note une progression de l'épidémie en provenance du Témiscamingue. Cette année, 82 000 hectares de défoliation ont été nouvellement répertoriés dans les forêts publiques.
- Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les aires défoliées en 2019 ont augmenté de 27 652 hectares, soit une progression de 21 %. Le tiers des forêts privées de la région est infesté.

Superficies infestées par la tordeuse à l'été 2019

Région administrative	Forêt privée infestée 2018 (ha)	Forêt privée infestée 2019 (ha)	Progression en forêt privée entre 2018 et 2019	Superficie forestière privée totale	Proportion de la forêt privée infestée 2019
Abitibi-Témiscamingue	48 874	48 151	-1%	486 900	10%
Bas-Saint-Laurent	462 729	450 140	-3%	833 800	54%
Capitale-Nationale	6 593	19 229	192%	517 800	4%
Côte-Nord	146 077	148 079	1%	162 700	91%
Gaspésie	196 048	144 293	-26%	327 700	44%
Laurentides	753	358	-52%	481 000	0%
Mauricie	77	202	163%	567 700	0%
Outaouais	-	0	0%	551 200	0%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	132 031	159 683	21%	460 500	35%
Total	993 182	970 135	-2%	4 389 300	

Superficie totale de forêt privée au Québec :

7 137 600

14%

Source : MFFP, Aires infestées par la TBE au Québec en 2019.

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Bilan du programme de protection des petites forêts privées

Les forêts privées de moins de 800 hectares d'un seul tenant peuvent bénéficier d'un programme de protection par arrosage d'insecticide biologique de *Btk*, qui est doté d'un budget total de 20 M\$. La mise en œuvre est confiée à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) qui travaille en collaboration avec les intervenants en forêt privée.

Superficies de petites forêts privées traitées par la SOPFIM

Région administrative	Superficies traitées en 2018 (ha)	Superficies traitées en 2019 (ha)
Bas-Saint-Laurent	10 759	7 400
Côte-Nord	31	171
Gaspésie	283	218
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 335	1 076
Total	12 408	8 865

Source : Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

La superficie totale traitée par arrosage aérien au printemps 2019 s'est élevée à 8 865 hectares. Il s'agit d'une diminution de 29 % par rapport aux superficies traitées en 2018. La principale raison de cette réduction est la baisse de l'intensité de l'épidémie au cours de la dernière année.

Changements au programme de protection par arrosages d'insecticide

La superficie minimale d'un bloc d'arrosage sera dorénavant de 4 hectares au lieu de 10 hectares. Ce changement permettra de rendre admissibles aux arrosages plus de peuplements forestiers. À noter qu'un bloc d'arrosage peut regrouper plusieurs peuplements forestiers contigus. Pour être admissibles, les propriétaires doivent être enregistrés comme producteurs forestiers et les peuplements visés par le programme de protection doivent :

- être issus d'investissements sylvicoles, comme des plantations ou des éclaircies;
- être composés principalement d'essences vulnérables à l'insecte, soit le sapin baumier, l'épinette blanche ou l'épinette de Norvège;
- être âgés de 21 à 60 ans;
- avoir été affectés sévèrement ou modérément par l'insecte pendant au moins une année;
- être localisés par un conseiller forestier et transmis à la SOPFIM.

La hausse des besoins pour la sylviculture en forêt privée

Les propriétaires de boisés subissent présentement les contrecoups de cette épidémie. Alors qu'ils sont encouragés à récolter les peuplements forestiers fortement infestés, ils veulent s'assurer du rétablissement d'une régénération forestière adéquate des superficies récoltées. Cette demande est importante pour les propriétaires, mais également pour les régions rurales qui misent sur la ressource forestière pour soutenir leur développement. L'épidémie actuelle influencera éventuellement la possibilité forestière régionale, les essences disponibles aux récoltes futures, la qualité du bois qui pourra être transformé et la prévisibilité des approvisionnements en bois des usines. Évidemment, ce sont tous des facteurs pouvant être atténués par la réalisation d'activités sylvicoles.

Dans la dernière année, la FPFQ a collaboré avec le MFFP pour présenter une demande d'aide financière pour un projet de reboisement de 3,8 millions d'arbres, d'une valeur de 10,3 millions de dollars. Malheureusement, nous avons appris récemment que ce projet déposé au Défi pour une économie à faibles émissions de carbone, volet des champions, ne sera pas financé par le programme du gouvernement fédéral. Heureusement, le ministre du MFFP, monsieur Pierre Dufour, a annoncé le 2 décembre dernier un budget de 3 M\$ pour les 2 prochaines années qui s'ajoutera aux programmes existants pour augmenter le reboisement des forêts en perdition et récoltées en raison de l'épidémie.

Les prochaines étapes dans ce dossier

La FPFQ poursuit la réalisation des activités inscrites au plan de concordance des actions provinciales et régionales pour atténuer les impacts de l'épidémie de la TBE en forêt privée. Le travail de la FPFQ visera entre autres à :

- analyser les budgets disponibles pour la réalisation de travaux sylvicoles en fonction des besoins recensés;
- identifier les obstacles pour la vente de bois rond sur les marchés des produits forestiers compromettant la récolte des peuplements affectés par la TBE;
- poursuivre la coordination de la cellule d'urgence Groupements forestiers Québec-FPFQ-MFFP pour permettre une cohésion des actions régionales et provinciales.

Pour tout savoir sur l'épidémie en cours, rendez-vous au foretprivee.ca/tordeuse.